

Malaise à l'Assemblée au lendemain du plan « Duplomb »

La manœuvre des macronistes, des députés Les Républicains et de ceux d'extrême droite pour annihiler tout débat dans l'hémicycle sur la très controversée loi « Duplomb », qui veut notamment réintroduire les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, a semé le trouble jusque dans le camp présidentiel.

[Pauline Graulle](#)

27 mai 2025 à 20h18

La température est rapidement montée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, mardi 27 mai. Boris Vallaud venait de prendre la parole pour dénoncer la séance de la veille, où le *« socle commun a fait alliance avec le RN [...] pour interdire aux députés tout débat démocratique [...] et où les parlementaires ont préféré l'obscurité du huis clos à la lumière de l'hémicycle »*.

Le président du groupe socialiste a pris la parole sous les rires sarcastiques des députés du Rassemblement national (RN), les applaudissements de la gauche et... le silence du camp présidentiel. Le Palais-Bourbon était encore en état de choc au lendemain d'un nouvel épisode qui, après [celui de la réforme des retraites](#) et [la longue série de 49-3](#) sur le budget, restera sans doute comme l'un des moments emblématiques de la décrépitude du système parlementaire à l'œuvre depuis trois ans.



La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, lors de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le 27 mai 2025. © Photo Raphaël Lafargue / Abaca

Alors que les députés devaient débiter l'examen de la loi « Duplomb », du nom du sénateur Les Républicains (LR) qui l'a proposée – visant notamment à autoriser de nouveau

l'utilisation d'un pesticide tueur d'abeilles et potentiellement cancérigène –, Julien Dive, député LR et rapporteur du texte, a déposé, avec la bénédiction des trois présidents de groupe de la coalition présidentielle et l'assentiment de la quasi-totalité de leurs députés, une motion de rejet sur... son propre texte.

La manœuvre, inédite sous la V^e République, avait trois objectifs : stopper net les débats avant même qu'ils ne commencent, revenir au texte initial du Sénat sans s'encombrer des amendements ayant été adoptés dans la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et celle des affaires économiques à l'Assemblée. Et envoyer directement la loi en commission mixte paritaire (CMP) – ce petit cénacle composé de sept députés et sept sénateurs censés se mettre d'accord pour valider le texte final – afin de s'éviter le blocage de l'opposition au Palais-Bourbon, où devra néanmoins revenir en dernière instance la copie issue de la CMP pour être adoptée.

Obstruction et bidouillage

Mardi, durant toute la séance de questions au gouvernement, l'exécutif n'a cessé de tenter de justifier ce contournement manifeste de la démocratie parlementaire causé, selon François Bayrou, par la stratégie d'obstruction des députés écologistes et insoumis : « *La tentative de blocage [par] 3 500 amendements [qui auraient conduit à] quinze jours pleins de débats aurait empêché l'examen du texte sur la simplification, sur Mayotte, sur le statut des élus* », a plaidé le premier ministre. « *Vous avez voulu empêcher le texte d'aller à son terme, vous en avez maintenant les conséquences !* », a morigéné la ministre de l'agriculture Annie Genevard, sous les huées d'une partie de l'hémicycle.

Comme Bruno Retailleau et Gabriel Attal, la ministre, issue elle-même des rangs de LR, s'était affichée lundi après-midi [aux côtés des agriculteurs en colère](#). Elle a récolté en retour de sa prise de parole une litanie de reproches sur ses liens avec les lobbys agricoles, à commencer par la FNSEA. Alors que les détériorations de permanences de députés se sont multipliées ces derniers jours, [La Dépêche](#) rapporte qu'Annie Genevard aurait recommandé de « cibler les élus de gauche », en marge d'une rencontre avec la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs.

« *J'espère que vous avez honte de céder aux pressions d'Arnaud Rousseau* », a taclé la députée La France insoumise (LFI) Manon Meunier, en référence au patron de la FNSEA. « *Vous êtes ministre de l'agriculture, pas de la FNSEA !* », a également lancé le député écologiste Benoît Biteau, donnant rendez-vous à « *toute la société dans la rue, dans les universités, dans les cours de ferme, pour refuser les pesticides* ».

Ce qu'on a fait crée un précédent : que se passera-t-il si nous sommes un jour dans l'opposition ?

Pieyre-Alexandre Anglade, député EPR

Mardi, la mobilisation « hors les murs » avait en réalité déjà commencé à quelques mètres de l'Assemblée. Juste avant la séance de questions au gouvernement, une petite foule s'est rassemblée place des Invalides, mêlant plusieurs députés écologistes, socialistes ou insoumis, mais aussi Jean-Luc Mélenchon et Marine Tondelier, ainsi que des dizaines de militants de syndicats et d'ONG (Terre de liens, France nature environnement, Attac...), qui ont dénoncé une nouvelle fois le passage en force de la loi « Duplomb ».

Mais le malaise ne se limite pas à la gauche de l'hémicycle. Dans le camp présidentiel, où sept députés macronistes – dont la présidente de la commission développement durable Sandrine Le Feur – et quatre députés du MoDem ont refusé de voter la motion de rejet, on fait part *mezza-voce* de sa gêne, tant sur le fond que sur la méthode consistant à jouer à contourner l'Assemblée, en donnant *in fine* tout pouvoir au Sénat.

« *On ne peut pas dire que cet épisode renforce le pouvoir de l'Assemblée* », résume, à mots choisis, Éric Bothorel, seul député du groupe Ensemble pour la République (EPR) à avoir voté contre la motion de rejet, regrettant par ailleurs que la gauche ait préféré l'obstruction massive à une opposition plus subtile et fédératrice. « *Ce qu'on a fait crée un précédent : que se passera-t-il si nous sommes un jour dans l'opposition ?* », s'interroge son collègue Pieyre-Alexandre Anglade, qui aurait lui aussi voté contre la réintroduction des néonicotinoïdes, même si « *La France insoumise et les Verts ont fait n'importe quoi en déposant autant d'amendements* ».

À lire aussi

[Néonicotinoïdes : le débat empêché à l'Assemblée](#)

26 mai 2025

Bien qu'ayant voté pour la motion de rejet « *par loyauté pour [son] groupe* » et « *parce que c'était plus simple* », la députée EPR Marie Lebec, qui aurait voulu s'abstenir sur le texte, confie quant à elle sa colère d'avoir dû venir au secours d'une proposition de loi émanant d'un sénateur LR. Vendredi 23 mai, lors d'une réunion interne où le groupe a validé la stratégie du vote de la motion de rejet, la députée a d'ailleurs pris la parole sur le « *coup politique* » en préparation : cela permettrait-il au moins de calmer les agriculteurs en colère ?, a-t-elle demandé en substance.

Mardi matin, lors de la réunion du groupe EPR, Sandrine Le Feur a elle aussi souligné qu'elle désapprouvait la méthode employée la veille entérinant au passage la version adoptée par le Sénat. La députée macroniste a fait savoir son souhait de participer à la CMP en tant que présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, afin de tenter, dans le huis clos des échanges avec la droite sénatoriale, d'améliorer le texte. C'est peu dire que tout reste à faire.

[Pauline Graulle](#)